

D.I.U. POLYTRAUMATISMES ET TRAUMATISMES SÉVÈRES : DE LA PHYSIOPATHOLOGIE À LA PRISE EN CHARGE PLURI-DISCIPLINAIRE

**Responsables Universitaires : Pr T. GEERAERTS, Pr O. FOURCADE,
Pr S. SILVA, Pr V. BOUNES**

En collaboration avec d'autres Universités

Durée : 1 an

Accès :

Formation initiale :

- Étudiants en 3^{ème} cycle de Médecine (DES/DESC) en Médecine d'urgence, Anesthésie-Réanimation, Médecine Intensive-Réanimation, Chirurgie, Radiologie, Pédiatrie.

Formation continue :

- Docteurs en Médecine titulaires d'un diplôme français, de l'Union Européenne et hors Union Européenne.

Critères de sélection :

CV, lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

Nombre de places limité à 25

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les bases théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge des urgences traumatologiques graves en situation pré-hospitalière, en salle d'accueil des urgences vitales, au déchoquage et en réanimation,
- Permettre une formation complémentaire pour les différents spécialistes (urgentiste, anesthésiste réanimateur, réanimateur, chirurgien, radiologue) confrontés à cette prise en charge, quelle que soit leur spécialité d'origine, pour que les différents acteurs de l'équipe multidisciplinaire de prise en charge d'un patient victime d'un traumatisme sévère partage un socle commun de connaissances,
- Acquérir les compétences techniques pour l'évaluation initiale de la gravité des traumatisés graves,
- Être capable d'orienter correctement un traumatisé grave vers une structure hospitalière adaptée,
- Être capable de mettre en œuvre les manœuvres de réanimation chez un traumatisé grave,
- Être capable de travailler en équipe lors de la prise en charge d'un traumatisé grave.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U.

Contrôle des connaissances – Évaluation :

MODALITÉS d'ÉVALUATION des acquis du DIU*
Assiduité
Examen final écrit

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U.

Montant des inscriptions en formation initiale :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel + 300 euros

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel

+ Frais pédagogiques : 1000 euros

Renseignements :

Mme DELRIEUX Sylvie - Tel : 05 61 77 74 43 - E-mail : darsec.ppr@chu-toulouse.fr

Hôpital Purpan – Place du Dr Baylac – 31059 Toulouse cedex 9